

Déclaration UE de conformité

SOJAM, 2 Mail des Cerclades, CS 20808 Cergy, 95015 CERGY-PONTOISE CEDEX, déclare par la présente que le produit suivant :

Référence : RUS 10
Nom commercial : ACTO Répulsif Ultrasons Rats Souris Martres Loirs Lérots 75 m²
Gencod : 3 361671 531918

Est fabriqué conformément aux directives et normes suivantes :

- **DIRECTIVE 2014/30/UE** DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique ;
- **DIRECTIVE 2014/35/UE** DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension ;
- **DIRECTIVE 2011/65/UE** DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques ;
- **EN IEC 55014-1:2021** Compatibilité électromagnétique - Exigences relatives aux appareils électrodomestiques, aux outils électriques et aux appareils analogues - Partie 1 : Emission ;
- **EN IEC 55014-2:2021** Compatibilité électromagnétique - Exigences relatives aux appareils électrodomestiques, aux outils électriques et aux appareils analogues - Partie 2 : Immunité - Norme de famille de produits ;
- **EN IEC 61000-3-2:2019/A1:2021** Compatibilité électromagnétique - Partie 3-2 : Limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils inférieur ou égal à 16 A par phase) ;
- **EN 61000-3-3:2013/A2:2021** Compatibilité électromagnétique - Partie 3-3 : Limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné inférieur ou égal 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel ;
- **EN 60335-1:2012/A15:2021** Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1 : Exigences générales ;
- **IEC 62321-3-1:2013** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 3-1 : Méthodes d'essai - Plomb, du mercure, du cadmium, du chrome total et du brome total par la spectrométrie par fluorescence X ;
- **IEC 62321-4:2013+AMD1:2017** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 4 : Mercure dans les polymères, métaux et produits électroniques par CV-AAS, CV-AFS, ICP-OES et ICP-MS ;
- **IEC 62321-5:2013** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 5 : Du cadmium, du plomb et du chrome dans les polymères et les produits électroniques et du cadmium et du plomb dans les métaux par AAS, AFS, ICP-OES et ICP-MS ;
- **IEC 62321-6:2015** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 6 : Diphényles polybromés et diphényléthers polybromés dans des polymères par chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (GC-MS) ;
- **IEC 62321-7-1:2015** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 7-1 : Chrome hexavalent - Présence de chrome hexavalent (Cr(VI)) dans les revêtements incolores et colorés de protection anticorrosion appliqués sur les métaux à l'aide de la méthode colorimétrique ;

- **IEC 62321-7-2:2017** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 7-2 : Chrome hexavalent - Détermination du chrome hexavalent (Cr(VI)) dans les polymères et les produits électroniques par méthode colorimétrique ;
- **IEC 62321-8:2017** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 8 : Analyse des phtalates dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (GC-MS), chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse par pyrolyse/thermodésorption (Py/TD-GC-MS) ;
- **IEC 60529:1989+A1:1999+A2:2013** Degrés de protection procurés par les enveloppes (IP44).

Fait à Cergy-Pontoise, le 30 Mars 2026

SOJAM
2 mail des Cerclades
CS 20808 - CERGY
95015 CERGY PONTOISE CEDEX
Tél. 01 34 02 46 60 - Fax 01 30 37 15 90
Siret : 533 577 490 00014
Agrément Distrib. Phyto. IF01729

Clarisse LEDOUX
Chargée d'affaires réglementaires

